



# LE DEVOIR

## La bédé québécoise en orbite

Près de la moitié des bédéistes québécois dans les ligues majeures font éditer le fruit de leur travail... en Europe



EXTRAIT DES NOMBRILS, DE MARC DELAFONTAINE ET MARYSE DUBUC, ÉDITIONS DUPUIS

FABIEN DEGLISE

Le dessinateur Marc Delafontaine et sa conjointe scénariste Maryse Dubuc auraient toutes les raisons du monde de se « flatter le nombril » par les temps qui courent. Mais, à défaut, ils préfèrent sourire en regardant ceux de leurs trois créatures, Vicky, Jenny et Karine, en couleur et sur le papier glacé d'une bande dessinée fraîchement sortie au Québec, que ces artistes de Lennoxville tiennent en main aujourd'hui sans trop y croire.

Et pour cause. Justement intitulé *Les Nombriels*, ce récit délicieusement méchant de trois adolescentes — deux superficielles

malveillantes et une bonne poire — a en effet tout pour surprendre. Par l'humour grinçant et cruel qu'il dégage, par le fait qu'il est édité chez Dupuis, prestigieuse maison d'édition belge, mais aussi par sa contribution à un phénomène étonnant dans le monde de l'édition d'ici: désormais, près de la moitié des bédéistes québécois dans les ligues majeures vivent ici tout en faisant éditer le fruit de leur travail... en Europe.

« La bédé est en train de réussir ce que les romanciers essayent ou rêvent de faire depuis des années », résume Sylvain Lemay, qui enseigne la bande dessinée à l'Université du

Québec en Outaouais. Cette tendance prouve d'ailleurs que, si le 9<sup>e</sup> art ne s'est pas développé ici, ce n'est pas faute de talent, mais bien d'occasions pour publier. Les moyens de communication permettent aujourd'hui aux auteurs d'ici de travailler pour des maisons établies en France ou en Belgique... et visiblement, ils ne se gênent pas pour le faire.

Avec *Les Nombriels*, Delafontaine et Dubuc — ce sont leurs noms d'artistes — viennent donc étoffer les rangs d'un club d'élite composé désormais d'une vingtaine d'auteurs québécois qui font rayonner leur art ici comme ailleurs dans la francophonie grâce aux maisons d'édition

VOIR PAGE A 8: BÉDÉ

## Béchard favorable aux ports méthaniers

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Comme l'avait fait son prédécesseur dans le dossier de l'autoroute 25, le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Claude Bécharde, s'est déclaré « favorable » à un projet de port méthanier qui doit éventuellement faire l'objet d'une audience publique, un processus balisé par la loi et dont le ministre doit, en vertu de son serment d'office, assurer la neutralité et l'intégrité.

C'est dans une déclaration retransmise sur les ondes de Radio-Canada dans la Vieille Capitale que le nouveau ministre Bécharde, quelques heures à peine après son assermentation, s'est dit favorable au projet Rabaska, un projet de port méthanier très controversé, qui serait situé du côté de Lévis.

« Je suis toujours favorable à ces projets-là. Il s'agit de voir s'ils respectent les conditions au niveau de l'environnement et tout. Il n'y a pas de changement de position ou quoi que ce soit », a-t-il dit dans sa déclaration, qu'on pouvait entendre sur le site Internet de la société d'État.

En vertu de son serment d'office, le ministre responsable de l'Environnement est le gardien de l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'intégrité du processus de consultation publique, dont les conclusions sont censées inspirer ses recommandations au conseil des ministres. Un tel exercice de participation

des citoyens à la décision gouvernementale est évidemment vain si les dés sont pipés d'avance parce que le ministre ou le gouvernement a fait son lit quant à la pertinence d'un projet. La question primordiale de toute audience publique consiste à statuer sur la pertinence d'un projet. Si la réponse est favorable, les commissaires et le gouvernement se demandent

alors, mais en deuxième lieu, quels sont les meilleurs moyens d'en atténuer les effets, ce que le ministre qualifie de « conditions » de réalisation.



En vertu de son serment d'office, le ministre responsable de l'Environnement est le gardien de l'indépendance du BAPE et de l'intégrité du processus de consultation publique

Dans le dossier de l'autoroute 25, l'ancien titulaire du MDDEP, Thomas Mulcair, s'était déclaré lui aussi partisan du projet, lequel desservira son comté sur l'île de LaVal. C'est notamment parce qu'ils accusent le ministre d'avoir perverti le processus d'évaluation environnementale par des positions partisans que plusieurs groupes écologistes de la région de Montréal se préparent à demander à la Cour supérieure d'annuler le décret gouvernemental qui donnait récemment le feu vert au projet de l'autoroute 25 et du pont qui doit la relier aux deux rives de la rivière des Prairies.

Dans sa déclaration, le ministre Bécharde parle de « projets » au pluriel. Le deuxième projet auquel il fait visiblement référence est sans doute celui de Gros-Cacouna, situé tout près de son comté dans le Bas-Saint-Laurent. Le ministre Bécharde est en effet député de Kamouraska-Témiscouata. Il avait

VOIR PAGE A 8: BÉCHARD

■ Gaz à effet de serre: le plan de Québec est encore repoussé, à lire en page A 2

## Des millions d'enfants laissés seuls à la maison

ISABELLE PARÉ

La mondialisation de l'économie entraîne l'abandon quotidien de millions d'enfants, laissés sans surveillance à la maison, affirme dans un livre-choc lancé aujourd'hui à Washington Jody Heymann, un professeur de l'université McGill, prouvant que la conciliation travail-famille est un problème plus que jamais planétaire.

Au terme de la plus vaste enquête jamais menée auprès de familles (55 000) sur cinq continents, Jody Heymann, la fondatrice de l'Institut sur la santé et sur les politiques sociales de l'université McGill, qui est aussi professeure à l'École de santé publique de l'université Harvard, lance un nouveau pavé dans la mare de la mondialisation.

Au-delà des usines qui ferment leurs portes en Amérique, pour mieux

VOIR PAGE A 8: ENFANTS



## Arme ou symbole?

La Cour suprême tranche dans le cas du kirpan à l'école

BRIAN MYLES

C'est par accident que le jeune Gurbaj Singh Multani s'est retrouvé à la Cour suprême. Le 19 novembre 2001, il laissait échapper son kirpan, un couteau porté par les sikhs orthodoxes, dans la cour de l'école Sainte-Catherine-Labouré. Une lame d'une vingtaine de centimètres entre les mains d'un gamin de 12 ans, ça ne passe pas inaperçu dans une école dont le « code de vie » interdit le port d'armes et d'objets dangereux. Symbole religieux pour les uns, poignard pour les autres, le kirpan a déclenché une polémique que tranche aujourd'hui la Cour suprême.

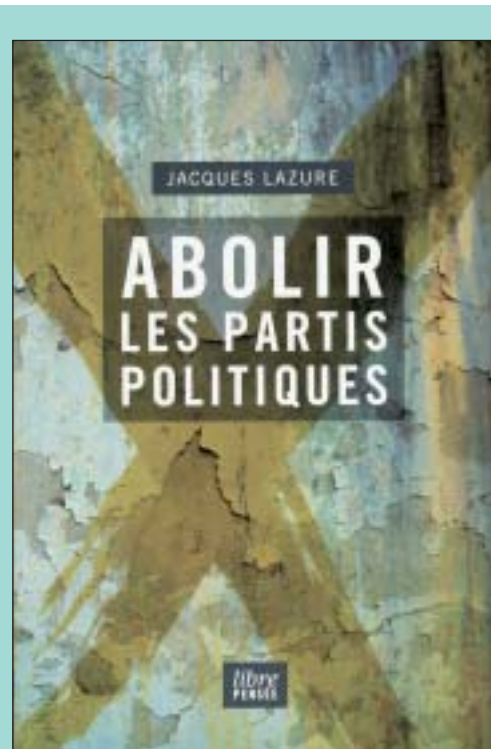
Le plus haut tribunal du pays déterminera si les sikhs peuvent porter ou non le kirpan dans les écoles. Si Gurbaj Singh Multani, son père Balvir et la direction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gurbaj Singh Multani

VOIR PAGE A 8: KIRPAN



EN VENTE MAINTENANT  
20\$ taxe incluse

S'adresser à l'auteur :  
Tél. (450) 653-0550

ou par courriel à  
stephanie.lazure@globetrotter.net

INDEX

Annonces.....	B 4	Météo.....	B 5
Avis publics ..	B 5	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés.	B 5
Décès.....	B 4	Politique.....	A 3
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Sudoku.....	B 4
Idées.....	A 7	Télévision.....	B 7

